

DELIBERATION

20 (1.4)

Le 21 février 2019, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SCHALK, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 février 2019

Présents : Mesdames et Messieurs SCHALK, RIVIERE, MARTY, DRIOL, CHAPOT, FABRE, J. BEAL, A. BEAL, BROT, LEVET, ESCOFFIER, BRUEL, GIAUME, BOUZINA, KARA, PANGAUD, LAROCHE, JACOB, FESSY, MARRET, RASCLARD, SEGUIN,

Procurations : Monsieur VOCANSON à Madame RIVIERE, Madame DUCREUX à Madame MARTY, Monsieur LUAIRE à Monsieur J. BEAL, Madame BOIS-CARTAL à Madame FABRE, Madame DURAND à Monsieur FESSY, Monsieur CEYTE à Monsieur MARRET,

Absente : Madame KHEBRARA

Secrétaire : Madame RIVIERE

Objet : Convention avec 30 Millions d'Amis pour la gestion des chats errants

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 26 du 31 mars 2016, l'Assemblée a approuvé une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants, objet d'une convention conclue avec la Fondation 30 Millions d'Amis. Depuis 2016, cela a permis de gérer et de réduire la population féline, notamment par la mise en fourrière, les placements, les euthanasies et l'identification des chats errants au nom de la Fondation.

Il ajoute qu'aujourd'hui, il est nécessaire de poursuivre l'identification et la stérilisation des chats errants capturés, avec la contribution organisée des associations concernées, et de les relâcher sur le lieu de leur capture. Cette solution permet la stabilisation de la population féline, et d'enrayer les nuisances, surtout en période de reproduction. Le chat étant un animal territorial, ceux présents sur un site, empêchent les autres de s'y introduire. Enfin, la sensibilité des citoyens envers les animaux, en particulier domestiques est respectée.

Monsieur le Maire indique que la Fondation 30 Millions d'Amis soumet une nouvelle convention pour l'année 2019 poursuivant les mêmes objectifs. En revanche, le mode de participation financière se décline désormais en ce sens, dans son article 2 : « La municipalité d'Andrézieux-Bouthéon s'engage à verser à la Fondation 30 Millions d'Amis une participation, (.../...) à hauteur de 50 %, des frais de stérilisations et de tatouages ». Ainsi, la Commune verserait la somme de 2 800 €, correspondant à une population féline estimée à 80 chats.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20190222-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2019

Affichage : 22/02/2019

Pour l'autorité compétente
par délégation



Jean-Claude SCHALK

DELIBERATION

20 (1.4)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention à conclure avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la prise en charge de la campagne de stérilisation et d'identification des chats errants,
- **APPROUVE** le versement de la somme de 2 800 €, correspondant à la participation de la Commune aux frais de stérilisation et de tatouage,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 22 février 2019

Le Maire
Jean-Claude SCHALK

